

COMPTE-RENDU COMITÉS 26 MARS 2024

A- COMTRANS

PRÉSENTS: MM. ANTOINE (SOFRIPA), BERTIN (LE CALVEZ SURGELÉS), BOUTINAUD (SOFRILOG), BRAZIER (FSL), COUDRAIS (GODFROY), DOMI (MADRIAS), LADOUX (OLANO), LAHAYE (LAHAYE), REMETTER (MARTIN BROWER), SAULET (ATE), SIX (SOFRILOG), STOLARSKI (MADRIAS), VERBEKE (VERBEKE),

Mmes MERLEAU (LE CALVEZ SURGELÉ), LE PRÉ (TELIFRAIS), POURZAND (GXO).

Assistent à la réunion : Mme LASSERRE, M. BELLOIR.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. PRESENTATION DES OUTILS TRANSFRIGOROUTE FRANCE

Après avoir rappelé la composition des adhérents de Transfrigoroute France et sa relation particulière avec LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, V. Lasserre précise la méthodologie de travail et les travaux portés par Transfrigoroute France.

Tout projet lancé par Transfrigoroute France fait d'abord l'objet d'une fiche afin de rappeler le contexte dans lequel se lancent les travaux, l'objectif visé, le calendrier de travail et les moyens – humains et/ou financiers, nécessaires.

Les outils présentés aux transporteurs de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID — outil numérique pour comparer les nouvelles technologies de motorisation et de production de froid, bulletin de veille réglementaire, outil numérique sur les solutions télématiques — n'ont semble-t-il pas suscité un grand intérêt des transporteurs qui les utilisent peu et V. Lasserre se fait le porteparole de Transfrigoroute France pour savoir comment donner davantage de visibilité à ces travaux et susciter plus d'intérêt auprès des transporteurs.

- P. Saulet souligne l'absence de mises à jour du site de Transfrigoroute France ce qui nuit à la visibilité de ses travaux et que ce que V. Lasserre reconnaît volontiers.
- G. Antoine souligne la vigilance des transporteurs qui fréquentent les salons pour se tenir informés ainsi que l'exigence des chargeurs. Il s'interroge sur la valeur ajoutée de Transfrigoroute France sur des sujets de préoccupation très présents à l'esprit des transporteurs.
- J. Remetter salue la présentation des outils de Transfrigoroute France en réunion de région ce qui lui a permis d'être alerté.



P. Lahaye évoque les responsables des grandes entreprises qui sont rémunérés pour exercer la veille, d'une part, et pour mettre à jour les outils de communication d'autre part.

Si les cartes postales présentant les outils numériques sur les nouvelles technologies ou la télématique ont été diffusées, elles n'ont pas suscité de vif intérêt. En revanche, le bulletin de veille semble plus pertinent.

A la question de la diffusion des outils de Transfrigoroute France aux bons interlocuteurs dans les entreprises, L. Ladoux souligne qu'il appartient à chaque entreprise de diffuser en interne.

N. Pourzand salue la proposition de Y. Belloir d'organiser un webinaire pour valoriser les outils de Transfrigoroute France.

P. Saulet insiste sur l'importance de la diffusion des outils en interne.

2. POINT GNR

V. Lasserre rappelle que, grâce aux actions menées par l'UNTF en 2018, un pied de facture est inscrit dans le code des transports depuis 2020 et qu'il est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023.

Après plusieurs reports, dus au Covid puis à la pression du BTP, la TICPE sur le GNR a augmenté de 0,599 €/l au 1er janvier 2024 et augmentera du même montant tous les ans jusqu'au 1er janvier 2030, date à laquelle il sera aligné sur la TICPE du gazole.

L. Ladoux et P. Lahaye soulignent la difficulté à déployer le pied de facture, seuls certains chargeurs acceptant le pied de facture et la complexité des facturations qui composent plusieurs pieds de facture.

Y. Domi indique quant à lui que les clients s'interrogent sur le fait que tous les transporteurs ne déploient pas le pied de facture GNR, ce qui est regrettable. Il insiste par ailleurs sur l'importance de profiter de la faible hausse de la TICPE en 2024 pour déployer le pied de facture, les hausses successives à venir ayant une incidence de plus en plus forte sur le pied de facture.

D. Stolarski s'interroge sur l'application du pied de facture à des clients étrangers, soulignant que le pied de facture gazole leur est appliqué.

3. POINT PALETTES

Après que l'UNTF ait rédigé et largement diffusé le Livre Noir de la Palette en 2012, V. Lasserre rappelle le déploiement, que les syndicats de salariés et le patronat espagnols ont obtenu que



la loi interdise aux conducteurs de procéder à toute opération de chargement / déchargement, sauf dérogations (pour les déménagements, le transport d'animaux vivants, etc).

Les syndicats de salariés français ont sollicité le ministre des transports en 2022 pour que cette interdiction soit également appliquée en France mais les organisations patronales (FNTR, TLF, OTRE) ne sont pas alignées sur le sujet.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a souhaité profiter de la sensibilisation des pouvoirs publics à ce sujet pour soulever la problématique des palettes dont les transporteurs souffrent depuis trop longtemps.

Après avoir rencontré l'IGEDD, écrit au ministre précédent, Clément Beaune, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a reçu Pierre Garcia, désigné personne compétente, pour lui exposer la problématique et lui permettre de participer à 2 tournées de livraison.

Le rapport rendu au ministre par P. Garcia en novembre conclut sur la recommandation d'appliquer en France les mêmes restrictions qu'en Espagne, ce à quoi les fédérations de chargeurs sont hostiles.

Un remaniement ministériel ayant entraîné l'arrivée d'un nouveau ministre, V. Lasserre a rendez-vous avec la nouvelle conseillère sociale de M. Vergriete le 28 mars.

P. Garcia, contacté par V. Lasserre la semaine précédente, a indiqué qu'il avait préconisé à Clément Beaune qu'une mission spécifique soit lancée pour traiter de la problématique des palettes.

Les espagnols sont quant à eux déterminés à porter leur réglementation à Bruxelles mais les prochaines élections risquent de retarder un peu leurs efforts.

4. NOUVEAUX SUJETS DE PREOCCUPATION A TRAITER

P. Lahaye évoque la recrudescence des litiges pour cause de manquants.

V. Lasserre s'interroge sur l'impact que la relance du process simplifié de livraison, mis en place par l'UNTF, pourrait avoir sur cette situation.

L. Ladoux rappelle les grandes lignes du process simplifié qui n'est malheureusement plus appliqué.

Il consistait en un aménagement au contrat type, accordant aux destinataires une certaine souplesse dans les délais pour restituer les documents aux transporteurs.

V. Lasserre rappelle que le process simplifié a pu être signé par les grandes enseignes nationales sans qu'il soit déployé sur les plateformes, prestées ou non, et que les chargeurs n'avaient pas été associés à la démarche.

Tél.: 01.53.04.16.80



La possible relance du process simplifié de livraison est à présenter à l'avis du Conseil d'Administration.

G. Antoine évoque les AT subis par ses conducteurs sur des plateformes de client qui lui sont imputés avec une incidence sur son taux de cotisation.

V. Lasserre suggère qu'un point soit fait sur le sujet avec la CNAM bien que L. Ladoux alerte sur le fait qu'il doive être porté par les OP Patronales.

B- TEMPS COMMUN AUX 2 COMITÉS

PRÉSENTS: (en + des transporteurs) MM. DHUIT (STEF), DMITROVIC (STEF), DUBUISSON (STG), FOUSSAT (SOFRILOG), MALFETTES (STEF), MARTINEAU (STEF), PENTA (GXO) et VANAPPELGHEM (NORFRIGO).

Assiste à la réunion : E. TENCE (CHEREAU).

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. POINT SUR L'ADI – EMMANUEL TENCE (CHEREAU)

V. Lasserre rappelle l'engagement de la profession pour lutter contre les départs inopinés de camions et la démarche de Transfrigoroute France pour mettre à la disposition des transporteurs et des logisticiens un outil automatisé qui permette de ne pas dépendre d'une action humaine pour sécuriser les opérations de chargement / déchargement des camions.

Une charte avait été signée par les dirigeants présents aux Rendez-Vous 2018 à Paris pour marquer leur engagement à lutter contre ces accidents et des illustrations pédagogiques pour promouvoir la confiscation des clés, démarche nécessaire mais pas suffisante.

Porté par les carrossiers de Transfrigoroute France, cette solution sera universelle.

E. Tencé présente les grandes lignes du nouveau dispositif universel pour lutter contre ces accidents. Sa présentation est en annexe du présent compte-rendu.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE « AMBITION 2024 »

V. Lasserre rappelle qu'après la création formelle de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en 2020, le conseil d'administration élu en 2021 s'était fixé une feuille de route qui repose sur 4 fondamentaux et 3 objectifs.



2.1. Fondamentaux

Au nombre de 4, ils sont déclinés dans les actions concrètes de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

- Animation du réseau

Ce fondamental se traduit par l'organisation des réunions de région, les réunions des comités, les Rendez-Vous annuels et les différents groupes de travail pour enrichir la connaissance collective.

- Veille technologique et réglementaire

Le bulletin de Transfrigoroute France répond à ce fondamental, tout comme les groupes de travail sur les bonnes pratiques.

- Communication d'influence

Elle s'exprime par le site internet qui est une vitrine sur les actions de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. Elle est également réalisée par les communiqués de presse régulièrement diffusés.

- Collaboration avec les autres acteurs

Les relations avec les autres acteurs de l'écosystème (fédérations patronales du transport, organisations des chargeurs) répondent à ce fondamental.

2.2. Objectifs

Les actions menées devront être poursuivies pour atteindre les objectifs.

- Transition énergétique

Les travaux de Transfrigoroute France visent à alerter les entreprises de transport sur les opportunités disponibles.

- Attractivité des métiers

Le FrigoTour 2023 a initié une démarche qui sera reconduite en 2025.

- Digitalisation

Ce sera le thème fédérateur des Rendez-Vous 2024.

3. REUNIONS DE REGION NORMANDIE/PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE ET NORD-EST/REGION PARISIENNE

3.1. Synthèse du tour de table conjoncturel

3.1.1. NERP

C. Vanappelghem fait une synthèse des échanges pendant la réunion.

Fin 2023 – début 2024 caractérisé par une baisse de la consommation inédite entraînant une baisse de l'activité. Les difficultés de recrutement sont partagées et se pose la question de comment embarquer les nouveaux salariés, malgré le Frigo Tour et les travaux sur la marque sectorielle.

Le prix de l'énergie pèse sur les entreprises avec la disparition programmée de l'ARENH sur l'électricité et la réduction progressive de l'avantage fiscal sur le GNR.

Le déploiement disparate des ZFE pose difficulté tout comme l'organisation des JO.

5



3.1.2. Bretagne

D. Martineau présente une synthèse de la conjoncture en évoquant la filière porcine qui souffre et un ralentissement général de l'activité.

Les clients renoncent à certains projets immobiliers du fait des coûts de construction et des taux d'intérêt.

Les difficultés de recrutement sont moindres mais la pression sur les prix de l'énergie se fait ressentir.

3.1.3. NOPDL

S. Prieur fait le même constat conjoncturel que dans les autres régions.

L'activité du port du Havre a été assez satisfaisante en 2023.

Les difficultés de recrutement ont été fortes en 2023 et les agréments d'export vers la Chine sont plus difficiles à obtenir.

3.2. Invitation aux non adhérents

V. Lasserre rappelle que les réunions de région sont ouvertes aux non adhérents et deux entreprises ont été accueillies en Bretagne.

A ce jour, ni l'une ni l'autre n'a confirmé sa volonté d'adhérer mais les délégués régionaux vont les relancer.

V. Lasserre incite les délégués régionaux à accompagner Y. Belloir pour identifier les acteurs locaux à inviter lors des réunions régionales 2025.

4. JOURS FERIES MAI 2024

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a alerté les fédérations de chargeurs dès octobre 2023 sur la particularité du mois de mai qui comportera 2 jours fériés consécutifs : mercredi 8 mai et jeudi 9 mai (Ascension) et pour préconiser que le mercredi 8 mai soit chômé et que le jeudi soit travaillé.

Les échanges récents avec la FCD (grande distribution) ont permis de confirmer qu'a priori ces préconisations seront suivies.

5. GT ÔFROID - SST

Y. Belloir présente le fruit du groupe de travail qui s'est inspiré du format des fiches de bonnes pratiques sur les manutentions manuelles pour le décliner sur des sujets liés à la santé et la sécurité au travail.



5.1. Gelures

La fiche traite de 3 aspects : la prévention, le diagnostic et le soin des gelures et a été rédigée par des acteurs du surgelé.

Les personnels de santé n'étant pas toujours formés aux gelures ont pu préconiser des amputations qui auraient pu être évitées.

L'IFREMMONT (Institut de Formation et de Recherche en Médecine de Montagne), spécialisé dans les pathologies de montagne, pourrait permettre un accès privilégié à sa hotline aux adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

- P. Dhuit souligne l'efficacité de la hotline de l'IFFREMONT.
- D. Dmitrovic rappelle que les cas de gelures qui ont été constatés sont apparus après quelques heures à peine en froid négatif.
- L. Malfettes précise qu'une formation a été délivrée à tous les chefs d'équipe de STEF pour les sensibiliser au risque des gelures.

Il propose que ces modules de formation soient ouverts à tous les salariés de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et qu'un accord cadre soit signé avec IFREMMONT pour permettre aux adhérents souhaitant avoir accès au service de la hotline « SOS Gelures » de bénéficier de la tarification négociée entre IFREMMONT et STEF (5€ par personne par an en fonction du nombre de salariés susceptibles d'avoir recours à la hotline). Les formations sont organisées indépendamment de ce partenariat et font l'objet d'un budget spécifique.

D. Dmitrovic insiste sur l'importance de mettre les médecins qui traitent les patients atteints des premiers signes de gelure en contact avec IFREMMONT pour les orienter vers les traitements adéquats avant toute amputation prématurée et inutile.

Un contact est à prendre avec IFREMMONT pour que la proposition d'un accord cadre puisse être présenté à Toulouse.

- G. Antoine souligne qu'il conviendrait sans doute de rédiger une fiche à destination des salariés pour les sensibiliser au besoin de signaler ses réactions au froid.
- L. Malfettes et D. Dmitrovic insistent sur l'importance pour les entreprises de s'approprier les fiches, quitte à les décliner de manière spécifique en interne.

5.2. Sécurité des engins de manutention

S. Hoguet rappelle le nombre important d'accidents d'écrasement liés aux chariots électriques accompagnés et évoque les essais avec des chariots équipés de jupes qui ont été très peu concluants.



Il est préconisé de confier à Transfrigoroute France le pilotage de ce sujet afin qu'elle coordonne les actions des constructeurs de chariot.

Les acteurs de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui ont déjà expérimenté des solutions seront conviés à participer à ces travaux.

S. Hoguet signale les essais en cours sur des systèmes de préhension de colis pour le chargement / déchargement de containers mais qui mériteront une évaluation plus avancée avant de les intégrer dans la fiche Ô Froid.

6. TRAVAUX SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CONDUCTEURS REALISES AVEC LE CLUB DEMETER

J. Remetter rappelle les travaux menés pour améliorer les conditions d'accueil des conducteurs sur les plateformes.

La première étape de ces travaux a consisté à interroger les conducteurs sur leurs attentes essentielles quand ils arrivent sur un site.

Les attentes recensées vont être présentées à l'ensemble des adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et de Demeter pour leur permettre de s'auto-évaluer avant qu'une application permette aux conducteurs de noter les sites sur les conditions d'accueil auxquelles ils sont confrontés.

S. Hoguet insiste sur l'importance d'inciter les conducteurs à évaluer les sites.

7. STAGE DE FORMATION

Hérité de l'USNEF, le stage de formation a été revu pour intégrer deux modules s'adressant aux transporteurs – sur la convention collective et sur la spécificité des camions frigorifiques – les autres sujets étant transverses aux logisticiens et aux transporteurs.

Le succès de la session 2023 a incité les entreprises à inscrire un grand nombre de stagiaires et, pour la première fois de l'histoire de ces stages, 2 sessions de 12 stagiaires chacune, ont été organisées en mars 2024.

V. Lasserre rappelle que le coût de la formation inclut l'ensemble des interventions, les repas et l'hébergement.

Afin de faciliter les liens entre les stagiaires, un dîner leur est organisé le mercredi soir.

Par ailleurs, pour s'assurer de leur ponctualité, les journées étant denses, il est prévu que les stagiaires dorment à l'hôtel et LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID se charge de réserver des chambres en négociant des tarifs.

Tél.: 01.53.04.16.80



Au cours des deux sessions de 2024, plusieurs stagiaires franciliens ont refusé de dormir à l'hôtel, prévenant souvent tardivement LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui n'a pas pu annuler les réservations prises depuis septembre.

Après débat, il est préconisé qu'en 2025 les stagiaires soient laissés libres de choisir leur hébergement mais il leur sera demandé de dîner ensemble le mercredi soir.

Cette décision facilite sans doute la gestion des chambres d'hôtel mais ne résout pas la question du choix du lieu du dîner qui ne pourra pas être fait en fonction de l'emplacement de l'hôtel.

Tél.: 01.53.04.16.80



Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit. La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.